



AFFILIATION FFCT / CLUB 2015

Clubs de cyclotourisme déjà affiliés à la FFCT,

Clubs de cyclotourisme non-affiliés à la FFCT (ou en cours d'affiliation).

Vous trouverez des informations pratiques sur la FFCT et ses activités ainsi que tous les **renseignements nécessaires à l'inscription de votre club** et de vos adhérents pour l'année 2015

Les présidents de votre comité départemental et de votre ligue régionale peuvent vous conseiller et mieux vous faire connaître la FFCT.

Si vous souhaitez des précisions, sur les licences, les assurances ou les abonnements, n'hésitez pas, contactez le service Licences :

- > par téléphone : au **01 56 20 88 82** du lundi au vendredi de **9 h à 12 h** et de **14 h à 16 h**
- > par e-mail : l.blondeau@ffct.org

La FFCT, une fédération à l'écoute de ses clubs et de ses adhérents

Une fédération structurée

Page 2

Adhérer à la FFCT ? Quels avantages ?

Page 3

J'affilie mon club / Je réaffilie mon club

Pages 4/5

L'assurance avec ALLIANZ

Page 6

La licence 2015

Page 7

L'association sportive

Page 8

VOTRE CONTACT	Comité départemental :

	Tél :
	E-mail :
	Ligue :

	Tél :
	E-mail :

LA FFCT, UNE FÉDÉRATION BIEN STRUCTURÉE

Son rôle

- › Créée en 1923,
- › Agrément ministère des Sports depuis le 30/11/1964,
- › Reconnaissance d'utilité publique depuis le 30/10/1978,
- › Agrément Tourisme depuis le 28/06/1991,
- › Délégation par l'État pour l'activité " Cyclotourisme " depuis le 4/04/2006,
- › Membre du CNOSF (Comité national olympique et sportif français),
- › Membre de l'UECT (Union européenne de cyclotourisme),
- › Membre de l'UCTI (Union de cyclotourisme internationale),
- › Membre du CPV (Comité de promotion du vélo),
- › Membre de la Fédération des parcs naturels régionaux de France,
- › Membre de FIA/AIT (Fédération internationale de l'automobile / Alliance internationale de tourisme)

L'objet de la FFCT est clairement défini par ses statuts :

" ... la FFCT a pour objet : de diriger, d'organiser, de développer et de défendre la pratique du cyclotourisme ... "

" ... d'orienter et de contrôler en qualité de fédération dirigeante, l'activité des associations ou groupements ... "

" ... de représenter la France à l'étranger ... "

" ... de combattre la délinquance routière ... "

" ... d'intégrer le concept de développement durable ... "

" ... de participer à la promotion et au développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes et avec tous types de vélo... "

Son champ d'action

Le cyclotourisme au sein de la FFCT se conjugue autour de trois composantes essentielles : **tourisme - sport/santé - culture**

C'est une diversité de pratiques en toute liberté pour découvrir une région, la nature :

- › des randonnées touristiques, de la courte balade aux circuits par étape,
- › des Cyclo-découvertes® animées et encadrées par des personnes qualifiées,
- › des voyages et séjours à bicyclette tant en France qu'à l'étranger,
- › des randonnées permanentes pour connaître de nouveaux paysages,
- › des randonnées et brevets sur des parcours et des reliefs variés,
- › un accueil de qualité dans les clubs,
- › un accueil pour les personnes en situation de handicap.

Toute forme de compétition est exclue de ses activités y compris les cyclosporives, ainsi que toute organisation avec classement Route et/ou VTT. Le cyclotourisme utilise le cycle mû exclusivement par la force musculaire.

Son fonctionnement

La Fédération est administrée par un comité directeur de 19 membres qui décide et contrôle l'exécution du budget adopté par l'assemblée générale. Il est chargé d'appliquer la politique définie par l'assemblée générale.

Des commissions techniques nationales déclinent, dans leurs missions respectives, les orientations du projet fédéral décidées par le comité directeur. La Fédération est représentée dans les départements et dans les régions par des comités départementaux et des ligues régionales.

- › 23 ligues régionales
- › 95 Comités Départementaux
- › 3 100 Clubs dont 1 700 Clubs ou sections VTT de randonnée
- › 310 écoles de cyclotourisme
- › 125 500 adhérents
- › 4 500 manifestations par an

ADHÉRER À LA FFCT ? QUELS AVANTAGES ?

Pour le club,

- › la **sécurité** d'appartenir à un ensemble reconnu et structuré,
- › une **assurance adaptée** à la pratique du cyclotourisme, à des tarifs préférentiels,
- › la **promotion de ses organisations** sur les supports de communication de la FFCT,
- › le **conseil** dans les démarches auprès des pouvoirs publics,
- › la possibilité de mettre en place et d'**accueillir** des manifestations régionales, nationales et internationales,
- › une **reconnaissance** supplémentaire des municipalités et des élus locaux,
- › un **challenge national** et **régional de clubs** : le Challenge de France.

Pour les dirigeants,

- › l'**information** sur les droits et devoirs en tant que responsable de club,
- › la **formation** sur la gestion et l'administration d'un club,
- › le **contact direct** avec la Fédération qui est à l'écoute de ses dirigeants en mettant en place des outils : aide à la gestion administrative, à la communication, à la prévention en matière de santé etc.
- › les **échanges** avec d'autres dirigeants de clubs,
- › la possibilité d'**intervenir** dans la vie de la Fédération lors des assemblées générales ou dans les réunions spécifiques,
- › la **participation gratuite** des dirigeants de chaque nouveau club à un stage d'initiateur ou dirigeant dispensé par la commission nationale de Formation et/ou les structures.

Pour les adhérents,

- › l'appartenance à un club qui propose des activités et vous conseille dans votre pratique.

Des activités uniques,

- › des **manifestations fédérales** à des tarifs préférentiels (de 2 à 6 € de réduction pour les adhérents), ainsi que des grands rendez-vous annuels : les Vertes Tout-Terrain, la Maxi-Verte, la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme, les Concentrations pascales, les Cyclomontagnardes, les manifestations " Jeunes ", etc.
- › des **activités " familles "** accessibles aux débutants (Cyclo-découvertes®, " Rencontre des chérubins "),
- › des **activités pour les personnes en situation de handicap**,
- › l'accès à **400 randonnées permanentes**, dont plus de 280 ont obtenu le label fédéral,
- › des **randonnées adaptées à tous les niveaux** : brevets d'initiation et brevets jeunes, brevets touristiques, randonnées, brevets VTT, brevets européens et internationaux, brevets de distance et montagnards.
- › des **stages d'initiation et de perfectionnement** tant sur la route qu'à VTT,
- › des **séjours et voyages** en France ou à l'étranger,
- › un **centre cyclotouriste** à Aubusson-d'Auvergne (63) "Les 4 Vents", au cœur du parc naturel régional du Livradois-Forez accessible en priorité aux clubs et adhérents FFCT : hébergement en hôtellerie ou en camping.

Des nombreux outils à votre disposition,

- › le **Guide du cyclotouriste** adressé en 2015 à tous les nouveaux adhérents,
- › le site Internet **www.ffct.org** avec tous les événements et informations pratiques :
 - disponibles en ligne, les calendriers départementaux, régionaux et le calendrier national " **Où irons-nous ?** " : plus de 4 500 randonnées, brevets et concentrations.
 - des **séjours et voyages** en France ou à l'étranger,
 - le **catalogue boutique**,
 - la **formation** sur tous les thèmes importants de la pratique du cyclotourisme,
- › la **revue " Cyclotourisme "**, le magazine mensuel de la Fédération, avec abonnement à tarif préférentiel,
- › **CyclotourismeMag**, toute l'actualité sur le cyclotourisme, en direct sur Internet.
- › le site Internet **www.veloenfrance.fr** pour accéder et télécharger gratuitement les circuits route et VTT de votre choix (plus de 2 800 circuits en ligne, soit plus de 138 000 km à parcourir), et trouver de Bonnes Adresses (hébergements, restaurants, vélocistes, etc).
- › les newsletters structures et licenciés avec les actualités de la Fédération.

N'oubliez pas de renseigner votre adresse email dans votre fiche club ainsi que dans chaque fiche de vos adhérents pour recevoir les newsletters.

Des conditions d'accès privilégiées,

- › grâce au Club avantages, votre licence de l'année en cours vous permet de bénéficier de tarifs et de conditions d'accès avantageux auprès de nombreux partenaires : hébergements, transports, location de véhicules, matériel, etc. Plus d'informations sur www.ffct.org rubrique Nos activités / Adhérents.
- › l'espace fédéral réservé sur www.ffct.org, donnant accès à toutes les activités de la Fédération.

Une assurance spécifique adaptée au cyclotourisme,

en prenant une licence FFCT, vous bénéficiez d'une assurance (détails en page 6).

J'AFFILIE MON CLUB / JE RÉAFFILIE MON CLUB...

J'affilie mon club pour la première fois à la FFCT

Il faut transmettre à vos présidents de comité départemental et de ligue :

- la demande d'affiliation dûment complétée et signée,
- la charte d'adhésion signée incluant les règlements fédéraux,
- les statuts de votre association,
- le règlement des 3 premières licences (président, secrétaire, trésorier) et de l'abonnement à la revue (la cotisation du club étant gratuite la première année) :
 - soit en nous renvoyant la demande et l'autorisation de prélèvement bancaire accompagnées d'un relevé d'identité bancaire ou postal,
 - soit en nous joignant un chèque à l'ordre de la FFCT qui alimentera votre compte club (crédit d'opération).
- la copie des certificats médicaux de non contre-indication de moins de 4 mois de tous les membres du bureau quand c'est une première affiliation à la FFCT.

Est interdite toute publicité sur les maillots !

Après signature des deux présidents de structures, le dossier complet devra être adressé au siège fédéral pour traitement (affiliation du club et prise des 3 premières licences).

Dès réception, nos services vous communiqueront :

- votre numéro de club, à rappeler dans toute correspondance avec la Fédération,
- votre code utilisateur et mot de passe utiles pour enregistrer vos licences sur le site Internet de la Fédération.

Vous possédez maintenant toutes les informations nécessaires pour saisir les licences de vos autres adhérents.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les licences souscrites seront prélevées par la Fédération sur le compte bancaire du club.

Si vous avez opté pour le Crédit d'opération, il faudra envoyer avant la prise des licences le chèque correspondant au montant des licences à souscrire.

Attention : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme (CMNCI) doit obligatoirement être fourni par tous les nouveaux adhérents FFCT. Ce document est à conserver par le club (voir modèle joint au dossier).

“ La notice d'information ” (déclaration du licencié), fournie par l'assureur fédéral Allianz, devra être communiquée à chacun de vos adhérents, le coupon détachable dûment complété et signé devra être conservé au club (toutefois il est conseillé à l'adhérent de faire une photocopie de sa notice d'information).

Je réaffilie mon club à la FFCT

Si vous aviez opté pour le prélèvement automatique l'an passé, il n'est pas nécessaire de renvoyer une nouvelle autorisation. Cependant, vérifiez le libellé du compte bancaire à débiter et signalez tout changement.

Si vous optez pour le Crédit d'opération, envoyez-nous avant toutes opérations le chèque à l'ordre de la FFCT correspondant à la réaffiliation du club et aux licences à souscrire.

Il faut réaffilier en premier les 3 membres du Bureau (président, secrétaire, trésorier) et le délégué sécurité pour que votre réaffiliation soit effective. Valider l'acceptation des règlements fédéraux*.

Ensuite, vous pourrez inscrire les autres membres sur l'espace fédéral sans oublier de **vérifier et/ou corriger les coordonnées de chaque adhérent ainsi que leur adresse électronique.** (voir mode opératoire à télécharger dans la gestion documentaire).

N'oubliez pas de demander un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme (CMNCI) à tous vos nouveaux adhérents à la FFCT.

Ce document est à conserver par le club (voir modèle joint au dossier).

Affiliation / Réaffiliation : le formulaire **“ La notice d'information ” (déclaration du licencié), fournie par l'assureur fédéral Allianz, devra être communiquée à chacun de vos adhérents, le coupon détachable dûment complété et signé devra être conservé au club** (toutefois il est conseillé à l'adhérent de faire une photocopie de sa notice d'information).



ATTENTION !

Les clubs disposant d'une école de cyclotourisme agréée ou d'un point accueil Jeunes devront demander tous les ans à leurs jeunes adhérents âgés de moins de 18 ans, un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme (CMNCI).

(*) Est interdite toute publicité sur les maillots et accessoires vestimentaires.

LES MÊMES DÉMARCHES POUR TOUS !

L'adhésion à la FFCT, c'est :

- › l'affiliation du club, la prise des licences et l'enregistrement de toutes vos assurances sur l'espace fédéral,
- › les prélèvements bancaires automatiques le 10 de chaque mois suivant l'enregistrement de vos licences.

› LA LICENCE ÉLECTRONIQUE - NOUVEAU !

La licence électronique fait partie intégrante de la politique responsable de la Fédération en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

Lors de la saisie des licences pour vos adhérents, vous mentionnerez obligatoirement l'adresse e-mail de chacun, ils recevront dans les 24 heures leur licence électronique par e-mail ainsi que leurs codes d'accès sur leur espace licencié.

Par ce moyen moderne, chaque licencié y gagnera en liberté et interactivité. Ils pourront tout au long de la saison modifier les informations les concernant.

Chaque licencié, ou à défaut le club, pourra directement imprimer l'attestation de licence électronique à partir de l'espace fédéral lorsqu'il le souhaitera.

LA PRISE DES LICENCES SUR INTERNET SERA ACCESSIBLE À PARTIR DE MI-DÉCEMBRE 2014

Saisie des licences, comment faire ?

› **Par Internet** : connectez-vous sur notre site www.ffct.org et cliquez sur Espace fédéral puis sur Espace dédié aux clubs et suivez les indications sur votre écran (attention : vous devez être en possession de votre code d'accès),

À noter : lors de la saisie de vos adhérents, s'ils sont domiciliés à l'étranger :

- La zone code postal comportera obligatoirement le CP étranger 99999,
- La zone ville comportera le code postal de la ville étrangère et le nom de la ville de l'adhérent parfaitement orthographié,
- la zone pays indiquera le pays de résidence.

Il est impératif que ces trois zones soient renseignées correctement pour valider sa licence.

Le prélèvement automatique, des avantages pour tous :

- › pas d'envoi de chèque donc pas de frais d'expédition,
- › pas d'avance de trésorerie,
- › le prélèvement des montants exacts,
- › fonctionnement simple et rapide : l'autorisation et la demande de prélèvement automatique ne sont à envoyer que la première année (sauf en cas de changement de compte bancaire). Après chaque opération, le montant à prélever vous sera indiqué sur l'écran.

Vous pouvez consulter et éditer, à tout moment, la situation de votre compte dans l'option Comptabilité de votre espace fédéral.

Option FFCC

Il est possible de souscrire une adhésion à la Fédération française de camping et de caravanning avec une assurance complète.

- › Carte FFCC/FICC familiale 26, 70 €
- › Carte FFCC/FICC individuelle 20, 90 €

INSCRIVEZ-VOUS

AUX NEWSLETTERS

Newsletter " Licenciés " : pour la recevoir, n'oubliez pas de renseigner le champ " adresse mail " de chacun de vos licenciés ou de vérifier l'adresse existante.

Newsletter " Structures " : pour la recevoir, renseigner obligatoirement le champ "adresse mail" de votre club.

Toutes les assurances doivent être souscrites par Internet. (Se reporter au «guide assurances club» joint).

Les assurances du club

Dès son affiliation, votre club est automatiquement assuré en responsabilité civile pour ses manifestations, ses sorties annuelles, ses locaux occupés temporairement et les bénévoles.

La responsabilité personnelle des dirigeants sociaux est désormais gratuite et intégrée dans l'assurance fédérale, elle garantit la responsabilité civile des dirigeants des clubs et des structures en cas de faute de gestion.

Les assurances des non licenciés FFCT

> OPTION A : l'assurance pour l'accueil des futurs licenciés ⁽¹⁾

Il vous est fortement recommandé, moyennant un coût annuel de 25 €, d'assurer les personnes souhaitant découvrir l'ambiance de votre club avant de s'y affilier. Chaque personne pourra être accueillie pour trois sorties consécutives maximum en présence d'un dirigeant du club ou d'un cadre fédéral. Pour éviter toute recherche de responsabilité, il est conseillé de tenir un registre à jour de toutes les personnes participant aux trois sorties consécutives du club.

Cette assurance est généralement souscrite au moment de l'affiliation/réaffiliation par Internet.

> OPTION B : l'assurance organisation y compris les randonnées permanentes labellisées ou non ⁽¹⁾

Elle permet d'assurer toute personne non licenciée FFCT participant à vos randonnées inscrites aux calendriers avec émission d'une carte de route nominative et vos randonnées permanentes dont le règlement permet son accomplissement pendant l'année civile du jour de la prise de l'inscription. Son coût annuel est de 25 € dans la limite de 1 500 participants licenciés et non licenciés FFCT et ce, quel que soit le nombre d'organisations. (à souscrire au minimum 2 mois avant l'organisation).

> **OPTION B + :** si le nombre de participants est supérieur à 1 500 participants son coût sera de 50 € (à souscrire au minimum 2 mois avant l'organisation).

> **OPTION B pré-accueil :** peut-être souscrite par les clubs qui souhaitent promouvoir le cyclotourisme et favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés. Sous condition d'avoir suivi le cahier des charges spécifiques et complété la convention pré-accueil pour validation par la commission ad hoc. Son coût de 25 € pour les 10 sorties maximum est inclus dans l'option B, si déjà souscrite ou à régler si l'option B n'a pas été souscrite.

Ces assurances doivent être contractées par Internet dès l'affiliation ou la réaffiliation de votre club. Les forfaits annoncés ci-dessus restent dépendants de l'enregistrement de toutes vos organisations inscrites aux calendriers départementaux, régionaux ou national (date et nom de l'organisation). Toutes les attestations d'assurance sont disponibles en téléchargement dans l'espace fédéral.

> OPTION E : Assurance sortie(s) estivale(s) pour les non licenciés FFCT

Elle assure, selon la formule Petit-braquet, les touristes de passage pendant la période estivale participant à une randonnée organisée à leur attention. À souscrire par le club/CoDep après signature d'une convention avec la FFCT. **Option gratuite.**

Les assurances des licenciés (voir dossier assurances joint)

> formule Mini-braquet - Coût : 15 €

Elle assure vos adhérents en responsabilité civile 24h/24, recours et défense pénale.

> formule Petit-braquet - Coût : 16,50 €

Elle assure vos adhérents en responsabilité civile 24h/24, recours et défense pénale, accident corporel, assistance rapatriement, dommages au cardio-fréquence-mètre et au casque. Elle couvre également :

- le décès accidentel, capitaux maximum versés de **15 000 €**
- le décès cardio vasculaire ou AVC :
 - sans présence d'un certificat médical ni test à l'effort, le capital versé sera de **2 500 €**
 - avec présence d'un certificat médical avant l'accident et au plus tard dans les 4 mois qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours, le capital versé sera de **7 500 €**
 - avec présence d'un certificat médical avant l'accident et au plus tard dans les 4 mois qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours et avec un justificatif d'un test d'effort réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours, le capital versé sera de **15 000 €**

> formule Grand-braquet - Coût : 65 € (16,50 € + 48,50 €)

Elle comprend les garanties de l'assurance Petit-braquet avec les dommages à la bicyclette, aux équipements vestimentaires et GPS. **Elle doit impérativement être souscrite en même temps que la licence.** Il ne pourra en aucun cas être demandé l'assurance Grand-braquet après s'être affilié. Seule exception : l'achat d'un nouveau vélo sur présentation de la facture **datant d'un mois maximum.**

Les garanties couvertes par l'assurance fédérale dans la licence 2015 sont maintenues jusqu'à fin février 2016.

NOUVEAU :

une nouvelle procédure est mise en place pour tous les clubs ne souhaitant pas opter pour l'assurance fédérale.

Pour la saison 2015, la ré-affiliation du club ne sera validée que sous certaines conditions (attestation d'assurance, mise en place d'une notice d'information, de garanties individuelles complémentaires,...) : merci de bien vouloir contacter le service Licences, Lydia Blondeau, soit par téléphone au 01 56 20 88 82 ou par e-mail à l.blondeau@ffct.org afin qu'elle vous communique la procédure imposée par la loi sur le Sport et le Code des assurances.

> Pendant la saison 2015, la pratique du **Vélo à assistance électrique (VAE)** sera couverte par l'assureur fédéral sous réserve de la présentation de la signature de la charte de l'usage d'un VAE.

**“ Allianz ” propose aux licenciés la possibilité de souscrire des garanties
“ accident de la vie ” hors périmètre de l'activité du cyclotourisme.**

LA LICENCE 2015

La licence, à quoi sert-elle ?

Elle permet à vos adhérents de pratiquer leur sport favori, de participer à toutes les randonnées cyclotouristes tout en bénéficiant d'un tarif d'inscription préférentiel et d'une couverture d'assurance adaptée efficace.

Elle donne droit à tous les avantages précisés en page 3.

Validité de la licence : elle prend effet dès l'instant où les licences sont saisies sur Internet.

Cotisations 2015

Cotisation clubs (affiliation + revue) = gratuit (*) + 23 € = 23 €

Cotisation clubs (ré-affiliation + revue) = 28 € + 23 € = 51 €

(*) La 1^{re} année l'affiliation est gratuite pour le club.

Catégorie	Cotisation FFCT	Revue	Mini-braquet (licence + assurance)	Petit-braquet (licence + assurance)	Grand-braquet (licence + assurance)
École de cyclotourisme Moins de 18 ans né après le 31/12/1996	10,50 €	—	—	10,50 €	59,00 €
Adulte - sans revue - avec revue	26,00 € 26,00 €	— 23,00 €	41,00 € 64,00 €	42,50 € 65,50 €	91,00 € 114,00 €
Jeunes Moins de 25 ans né après le 31/12/1989 - sans revue - avec revue	10,50 € 10,50 €	— 23,00 €	25,50 € 48,50 €	27,00 € 50,00 €	75,50 € 98,50 €
Famille 1 ^{er} adulte - sans revue - avec revue 2 ^e adulte - Jeunes 7 à 25 ans - Enfant de 6 ans et moins né après le 31/12/2008	26,00 € 26,00 € 10,70 € 5,50 € Gratuit	— — — — 23,00 €	41,00 € 64,00 € 25,70 € 20,50 € Gratuit	42,50 € 65,50 € 27,20 € 22,00 € Gratuit	91,00 € 114,00 € 75,70 € 70,50 € 48,50 €

Assurance - Garanties	Mini-braquet	Petit-braquet	Grand-braquet
Responsabilité civile	oui	oui	oui
Défense et recours	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui
Assurance rapatriement	non	oui	oui
Dommages au casque	non	oui	oui
Dommages au cardio-fréquencemètre	non	oui	oui
Dommages aux équipements vestimentaires + GPS	non	non	oui
Dommages au vélo	non	non	oui

Abonnement à la revue "Cyclotourisme" = 23 €/an (11 numéros par an) au lieu de 49 € pour les non-adhérents.

Cet abonnement peut être souscrit à tout moment pour un an, à partir du numéro suivant le mois de l'enregistrement de l'abonnement. Il suffit de retourner le coupon détachable qui se trouve en bas de la licence.

Pour tout nouvel adhérent, tarif exceptionnel = 17 €/an.

La licence familiale

Elle permet aux familles domiciliées à la même adresse, composées de un ou deux membres adultes et d'enfants de moins de 25 ans (nombre illimité), de bénéficier de tarifs attractifs. Le chef de famille (1^{er} adulte) cotise au tarif adulte (avec ou sans revue) et les membres de sa famille bénéficient de tarifs préférentiels (famille 2^e adulte ou famille jeunes de moins de 25 ans ou enfants de moins de 6 ans licence formule " petit braquet " gratuite).

La licence fin de saison 2015

À partir du 1^{er} septembre 2015 **toute personne désirant adhérer pour la première fois à la FFCT** bénéficiera d'une licence valable jusqu'au 31/12/2016 au tarif de la saison en cours.

Les séjours et voyages FFCT

Pour participer à des séjours FFCT, l'assurance Assistance-Rapatriement est obligatoire. Si vous avez opté pour la formule Mini-braquet, vous devrez fournir une attestation de votre assureur certifiant la couverture " Assistance - Rapatriement " pour la pratique du cyclotourisme, en cas d'accident corporel et de maladie, valable dans le ou les pays du séjour ou du voyage.

L'ASSOCIATION SPORTIVE

La structure de base de notre mouvement est le club ou l'association sportive.

Sa constitution

Elle peut se constituer librement mais doit répondre à certaines règles administratives (loi 1901 et règlements fédéraux). Les formalités sont les suivantes :

1- Rédaction des statuts : la Fédération tient un modèle de statuts-types à la disposition des intéressés. Les statuts doivent être conformes aux règlements de la FFCT. Ces derniers comportent les statuts et le règlement intérieur et ses 6 annexes :

- Annexe 1 - Règlement disciplinaire
- Annexe 2 - Règlement médical
- Annexe 3 - Règlement relatif à la lutte contre le dopage
- Annexe 4 - Charte de l'organisation
- Annexe 5 - Charte sur la publicité
- Annexe 6 - Règlement financier

2- Réunion d'une assemblée générale constitutive pour :

- adopter les statuts,
- élire le comité de direction de l'association (président, secrétaire, trésorier).

3- Déclaration de l'association à la préfecture ou à la sous-préfecture

Cette déclaration, établie sur papier libre, indiquera les nom, profession et domicile,... des membres du comité de direction. Elle sera signée par le président et accompagnée de deux exemplaires des statuts établis sur papier libre, paraphés et signés par le président.

4- Insertion au Journal officiel

Celle-ci se fait automatiquement par l'intermédiaire de la préfecture ou sous-préfecture qui demande de compléter un imprimé à cet effet. Suite à la parution et à la réception de un ou deux exemplaires, le club doit acquitter un droit de parution.

Son agrément

Afin de bénéficier de subventions attribuées par le ministère des Sports et de solliciter auprès des mairies l'ouverture de débit temporaire de boissons, chaque association devra être agréée par ce ministère. Des demandes d'agrément sont disponibles auprès de la direction régionale Jeunesse et Sports et de la Cohésion sociale et/ou direction départementale de la Cohésion sociale, sous réserve de pouvoir présenter un exercice d'une année de fonctionnement (réf. loi de 1984 modifiée 2000 et décret n° 02-488 du 9 avril 2002). **Dès l'obtention de l'agrément, il est possible d'obtenir d'autres subventions auprès de la mairie et du Conseil général.** Pour toute aide, dossier téléchargeable CNDS sur le site Internet www.cosa.gouv.fr

Son fonctionnement

Un club de cyclotourisme, ou la section cyclotourisme d'un club omnisports, est administré par un comité directeur composé de cyclotouristes licenciés, comme doivent l'être tous ses adhérents.

Des subventions peuvent être demandées à la **municipalité** et au **Conseil général**.

Bureau de l'association

Il comprend au moins : un président, un secrétaire, un trésorier qui peuvent avoir des adjoints dans chacune de leur fonction. Le bureau est généralement élu par le comité directeur, mais les statuts peuvent prévoir son élection ou sa confirmation par l'assemblée générale.

Deux autres membres sont indispensables à la vie de l'association (éventuellement un membre du bureau) :

- **le correspondant du club :** il est le lien entre votre club et la fédération et recevra tous les documents d'information destinés à votre club ou à l'attention de vos adhérents (la revue " Cyclotourisme ", les Newsletters ou toute autre information par voie électronique),
- **le délégué sécurité :** 4^e personnage officiel du club, il s'appuie sur les éléments diffusés par la Fédération et la commission départementale de sécurité pour mettre en œuvre des actions destinées aux licenciés.

Assemblée générale

L'association se réunit en assemblée générale, une fois par an pour soumettre le rapport moral, le bilan financier et le projet de budget au vote de ses membres et procéder au renouvellement du comité directeur tel que prévu par les statuts, soit partiellement, soit totalement.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée pour la modification des statuts notamment.